

LES PISCINES MUNICIPALES A CASABLANCA

Casablanca, ville de 260.000 habitants, bâtie au bord de l'Océan, ne possède pas, dans ses proches environs, de plage naturelle sûre, permettant à la population de prendre en toute tranquillité des bains de mer. A chaque saison, on a enregistré plusieurs noyades, dues pour la plupart à l'existence, sur la côte, de courants et remous dangereux, entraînant vers le large les meilleurs nageurs.

Casablanca se devait donc de créer un établissement de bains de mer offrant aux nageurs expérimentés, aux débutants et aux enfants surtout, une sécurité absolue, en même temps que les agréments de la plage.

EMPLACEMENT

Le choix de l'emplacement devait répondre aux conditions essentielles suivantes :

1° Être près de la ville, de façon à pouvoir être desservi par un service intensif d'autobus à tarif très réduit ;

2° Comporter un fond solide, permettant de créer sans frais disproportionnés, un véritable bassin étanche capable de retenir les eaux accumulées à la marée haute.

Il convient de signaler en passant qu'à Casablanca, l'amplitude des marées oscille, suivant les saisons, entre 3 m. 70 et 4 mètres ;

3° Être suffisamment éloigné des exutoires d'égouts pour éviter la pollution des eaux pendant le remplissage ;

4° Comporter, aux abords immédiats, de vastes étendues libres, susceptibles d'être aménagées pour le garage des automobiles, moyen de transport si couramment employé de nos jours.

Un emplacement rempliesant ces conditions fut choisi sur le domaine public maritime, en bordure du boulevard Calmel, au débouché de trois grandes artères pénétrant vers les principaux quartiers de la ville : boulevard Sour-Djedid, boulevard Moulay-Youssef, boulevard Henri-Martin (ce dernier n'est pas encore aménagé).

Contrairement aux piscines d'eau de mer aménagées en Europe, assez loin souvent du rivage, celle de Casablanca fut pour ainsi dire construite sur la mer. Pour le visiteur comme pour le baigneur, la piscine donne bien cette impression d'avoir été gagnée sur l'eau, et les promoteurs de cette réalisation eurent toujours le souci de réserver la vue de toutes parts vers l'Océan.

DESCRIPTION

L'étendue rectangulaire de la piscine et de ses dépendances immédiates, cabines et terre-plein, mesure 480 mètres de longueur et 120 mètres de largeur. Trois bassins y sont aménagés :

- a) Une grande piscine ;
- b) Une piscine populaire ;
- c) Un stade nautique.

Grande piscine. — Elle est constituée par des murs en béton étanche encastrés à la base dans le rocher. Ces murs la protègent vers le large et sur ses faces latérales. Le plan d'eau mesure 300 mètres de longueur et 75 mètres de largeur. Le volume d'eau retenu est de 30.000 mètres cubes.

La piscine est divisée en deux parties égales pour former un bassin profond et un bassin peu profond. Une simple démarcation, formée par un cordeau soutenu par des flotteurs en liège, indique seulement sur le plan d'eau la séparation des deux bassins.

La profondeur du bassin en eau profonde varie de 1 m. 30 à 2 mètres. On y a aménagé au centre un plongeur olympique en béton armé, avec tremplins à 1 mètre, 3 mètres, 5 mètres, 7 m. 50 et 10 mètres ; une fosse de 5 m. 40 a été creusée sous les plongeurs ; à proximité, deux toboggans, également en béton armé, ont été construits : l'un de forme hélicoïdale, l'autre de forme sensiblement parabolique ; enfin, il a été prévu un portique supportant des agrès de gymnastique, corde lisse, à nœuds et à anneaux, accessibles

depuis le niveau de l'eau ; deux radeaux flottants avec petit toboggan ont, d'autre part, été ancrés au centre du bassin en eau profonde.

L'autre bassin a une profondeur variant de 0 m. 20 à 1 m. 50 ; il est réservé aux enfants et aux personnes qui apprennent à nager.

Pour compléter ces installations nautiques, six potences d'études ont été aménagées sur le bord des terre-pleins et servent aux professeurs de gymnastique donnant des leçons de natation à leurs élèves.

Un vaste terre-plein bétonné de 45 mètres de large, longeant la piscine sur toute sa longueur, a été aménagé. Le bétonnage est indispensable en raison de la submersion des ouvrages aux fortes marées d'équinoxe.

Une main-courante métallique sépare les emplacements réservés exclusivement aux baigneurs (solaria), de ceux à l'usage des promeneurs.

On a installé sur le grand terre-plein, 140 tentes qui donnent à la piscine l'agréable cachet des plages naturelles.

Les dépendances de cette piscine se composent, en outre, de deux grands bâtiments comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage, construit à l'est et à l'ouest du grand terre-plein bétonné dont il vient d'être question.

Dans le bâtiment est, qui couvre une superficie de 1.500 mètres carrés, on a aménagé, à l'étage, 240 cabines individuelles et, au rez-de-chaussée, des vestiaires communs pour les dames, d'une part, et pour les hommes, d'autre part ; des isoloirs individuels sont prévus dans ces vestiaires communs pour permettre aux baigneurs de s'habiller et de se déshabiller sans être vus.

Dans l'autre bâtiment, d'une superficie de 875 mètres carrés, on a aménagé, au rez-de-chaussée, 86 cabines et une terrasse pour café-brasserie. Au premier étage de ce bâtiment, une grande salle de restaurant, avec de grandes baies vitrées, est concédée annuellement à l'un des meilleurs restaurateurs de la ville.

Piscine populaire. — Le bassin, construit de la même façon que celui de la grande piscine, mesure 110 mètres de longueur et 75 mètres de largeur ; la profondeur de l'eau varie de 0 m. 20 à 1 m. 50.

Dans l'angle ouest, on a aménagé un plongeur avec tremplins à 1 mètre et 3 mètres au-dessus du plan d'eau et un toboggan rectiligne de 3 mètres de hauteur.

Un grand local de 425 mètres carrés, ne comprenant que des vestiaires communs pour hommes et pour dames, ainsi qu'un bar, est en cours de construction sur les terre-pleins.

Cette piscine a été construite pour la population qui ne dispose que de ressources modestes.

Stade nautique. — Il est constitué par un bassin mesurant 50 mètres de long et 25 mètres de large et 2 mètres de profondeur. Un plongeur olympique avec tremplins situés aux mêmes cotes que celui de la grande piscine a été installé sur le bord du bassin. Une fosse de 5 mètres de profondeur a été prévue sous le plongeur.

Le bassin est entouré de gradins en béton susceptibles de recevoir 2.000 spectateurs assis. En outre, de vastes promenoirs ont été prévus à la partie supérieure des gradins ; ils peuvent recevoir, les jours de grande manifestation, encore un millier de personnes.

Un local destiné aux nageurs est aménagé sous les gradins.

EXPLOITATION DE LA PISCINE

Les dépenses engagées par la ville pour la construction et l'aménagement complet des piscines et stade nautique sont de l'ordre de 3.500.000 francs.

Les installations de la grande piscine seulement ont permis d'enregistrer, pendant la période du 23 juin au 30 octobre 1935 :

- 328.000 entrées ;
- 64.000 cabines ;
- 60.000 vestiaires communs ;
- 678 tentes à la journée ;
- 345 tentes au mois.

La recette correspondante s'est élevée à plus de 400.000 francs.

RÉSULTATS PROVISOIRES DU RECENSEMENT DU 8 MARS 1936

Il a été procédé le 8 mars 1936 au recensement quinquennal de la population de la zone française du Maroc ; cette opération a été effectuée à la même date qu'en France et en Algérie.

Les habitants non marocains ont été recensés à l'aide d'imprimés analogues à ceux utilisés dans la métropole, mais le questionnaire figurant sur le bulletin individuel était moins complexe que celui du bulletin employé en France.

La plus large publicité a été faite par le service du travail et par les principales municipalités pour que la population européenne soit informée du recensement. (Communiqués par T.S.F., publicité dans la presse, avis publiés par les consuls étrangers pour leurs ressortissants, explications données aux écoliers par leurs maîtres).

Après le recensement, le service du travail et les autorités municipales ont procédé à des enquêtes en vue de vérifier si les agents recenseurs n'avaient pas omis de dénombrer des habitants. Ces enquêtes ont été faites au sein des administrations publiques, des principales entreprises commerciales et industrielles, et des établissements scolaires. Le nombre des omissions ainsi relevées a été infime, la plupart concernant d'ailleurs des sujets français d'Algérie ou des Tunisiens habitant dans les médinas.

Les résultats du recensement sont résumés dans les deux tableaux ci-annexés, mais il ne s'agit là que de résultats provisoires qui n'ont pu être contrôlés, ces tableaux statistiques constituant en fait la récapitulation des divers états dressés par chaque autorité locale. Les résultats définitifs ne pourront être fournis qu'après achèvement du dépouillement intégral par le service du travail et le service mécanographique de chacun des imprimés concernant les européens et les israélites marocains, mais il est à présumer qu'il n'existera pas de différences considérables entre les résultats provisoires et les résultats définitifs.

Les Marocains musulmans ont été dénombrés numériquement par les soins des autorités locales. Il résulte des vérifications que le pourcentage d'erreurs ou d'omissions constatées n'est pas, en général, supérieur à 2 %.

Le contrôle des opérations, qui a été plus rigoureux qu'au cours des trois recensements quinquennaux antérieurs, a permis de connaître d'une manière plus précise le nombre des habitants musulmans. Dans la plupart des circonscriptions on a constaté une augmentation de la population indigène. Il n'est pas douteux que, grâce à l'action des médecins du service de santé, la mortalité diminue et les naissances sont plus nombreuses, parmi la population autochtone, que les décès. Mais il résulte

également des rapports des autorités locales du contrôle civil ou militaire que le soin apporté aux opérations du recensement de 1936 explique, en partie, les augmentations parfois importantes constatées dans certaines circonscriptions.

Quant à la population israélite marocaine, elle a, pour la première fois, été dénombrée à l'aide d'imprimés sommaires, mais suffisants pour obtenir une précision beaucoup plus grande qu'en 1931. C'est ce qui explique l'accroissement du nombre des israélites marocains constaté à Casablanca et qui résulte sans aucun doute du fait qu'en 1931 un pourcentage assez élevé de juifs indigènes n'avaient pas été recensés.

D'ailleurs, après le recensement de 1931, l'inspecteur pour le Maroc des écoles de l'alliance israélite avait signalé au service du travail qu'à son avis, la population juive de cette ville évaluée à 19.960 individus, c'est-à-dire à peu près au même chiffre qu'en 1926 (19.490), ne paraissait pas avoir été exactement recensée. Il estimait, d'après l'effectif de la population scolaire que le nombre des israélites marocains de Casablanca devait être de 30.000 au moins.

L'emploi des imprimés n'a pas soulevé de difficultés et leur établissement a été relativement aisé, grâce à la collaboration des écoliers, des instituteurs et des membres des communautés israélites, sauf dans quelques agglomérations secondaires ou parmi la population rurale. Dans le territoire du Ouarzazate, où la population israélite est en quasi totalité rurale et illettrée, il n'a pu être procédé à l'établissement d'imprimés et les habitants ont été dénombrés dans les mêmes conditions que les musulmans.

Le premier tableau est établi par région ou territoire autonome. En raison des modifications apportées de 1931 à 1936 à l'organisation territoriale du Protectorat, il n'a pas été possible de comparer pour chaque région les résultats de 1936, avec ceux de 1931, seule a été faite la comparaison pour l'ensemble du pays, avec les deux dénombrements précédents de 1931 et de 1926.

Le second tableau concerne la population municipale et contient, pour chaque ville, un rapprochement des résultats de 1936 et de 1931.

Il ressort du premier tableau que, de 1931 à 1936, la population civile a augmenté de 874.327 habitants, dont 34.025 Européens (27.392 Français, 6.633 étrangers), 803.581 Marocains musulmans et 36.721 Marocains israélites.

Les pourcentages d'augmentation, pour chacune de ces catégories, sont les suivants :

Population totale	16,29 %
— européenne	19,72 %
— française	21,37 %
— étrangère	14,97 %
— marocaine musulmane ...	15,85 %
— marocaine israélite	29,47 %

L'augmentation a été particulièrement importante dans les villes érigées en municipalités, ainsi que le fait ressortir le tableau ci-dessous :

Population municipale en 1931 et en 1936

	en 1931	En 1936	Différence	Pourcentage d'augmentation
Population totale	771.789	986.587	+ 214.798	27,83 %
— européenne	134.950	164.707	+ 29.757	22,05 %
— française	98.163	120.498	+ 22.335	22,75 %
— étrangère	36.787	44.209	+ 7.422	20,17 %
— marocaine musulmane	551.088	703.096	+ 152.008	27,58 %
— marocaine israélite	85.751	118.781	+ 33.030	38,52 %

Dans le bled, la population s'est également accrue, sauf en ce qui concerne les étrangers dont le nombre a légèrement diminué. Cette diminution paraît provenir d'une émigration provoquée par la crise économique. L'exode d'un certain nombre d'étrangers est d'ailleurs confirmé par les statistiques de l'immigration et

de l'émigration, tandis que l'immigration de ces étrangers se ralentit parallèlement.

Le tableau ci-après concerne la population rurale (villes non comprises). Dans ces chiffres du recensement de 1931 étaient compris les habitants de la zone insoumise, qui avaient été dénombrés approximativement par les autorités de contrôle militaire.

	En 1931	En 1936	Différence	Pourcentage d'augmentation ou de diminution
Population totale	4.594.805	5.254.334	+ 659.529	+ 14,36 %
— européenne	37.531	41.799	+ 4.268	+ 11,37 %
— française	30.014	35.071	+ 5.057	+ 16,84 %
— étrangère	7.517	6.728	— 789	— 10,49 %
— marocaine musulmane	4.518.437	5.170.010	+ 651.573	+ 14,42 %
— marocaine israélite	38.837	42.525	+ 3.688	+ 9,49 %

Nous avons vu que, pour l'ensemble du Protectorat (villes et campagnes), la population européenne a augmenté de 34.025 unités au cours des cinq dernières années. En ce qui concerne l'augmentation de la population étrangère, il n'est pas possible de déterminer la part de l'excédent des naissances sur les décès, car la plupart des étrangers ont recours à l'état civil consulaire et ne remplissent pas les formalités prescrites par le dahir du 25 janvier 1932, obligeant les étrangers à déclarer aux services de police les naissances et les décès dont la déclaration n'a été faite qu'aux autorités consulaires.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les Espagnols, pour la période du 8 mars 1931 au 7 mars 1936, 1.813 naissances ont été déclarées à l'état civil chérifien et 2.252 à l'état civil consulaire, et, parmi ces dernières seules 141 ont fait l'objet de la déclaration réglementaire au commissariat de police.

Pour les décès, 1.764 ont été déclarés à l'état civil consulaire chérifien et 1.000 à l'état civil, sur ce millier, 31 seulement ont été déclarés en outre au commissariat de police. Il est permis de considérer que tous les décès d'Espagnols ont bien été déclarés à l'état civil chérifien, sinon le permis d'inhumation n'aurait pas été délivré et que 1.000 d'entre eux ont également été déclarés à l'autorité consulaire. Mais combien de naissances ont fait l'objet d'une double déclaration ? Il est impossible de le déterminer. Cependant, le total de 3.924 naissances d'Espagnols est plausible si on le compare à celui des décès qui est de 1.764, puisque pour la population française, qui déclare toutes les naissances et les décès à l'état civil chérifien et pour laquelle nous possédons des statistiques précises, il a été enregistré pour la même période 20.152 naissances et 9.166 décès, soit une proportion à peu près identique entre les naissances et les décès pour les Français et pour les Espagnols.

Il résulte de ces chiffres que l'accroissement de la population française au cours de ces cinq dernières années provient pour 14.023 personnes de l'excédent de l'immigration sur l'émigration. A noter, à ce sujet, que le nombre des militaires français et étrangers recensés en 1936 est inférieur à 10.000 unités aux chiffres constatés en 1931. Par suite de cette réduction d'effectifs, il n'est pas douteux qu'un certain nombre de femmes et d'enfants de militaires ont quitté la zone française au cours de cette dernière période quinquennale. De même, l'administration du Protectorat a suspendu le recrutement de fonctionnaires en France ; elle a, en outre, remis, en 1935, à la disposition du Gouvernement français un certain nombre d'agents métropolitains et elle a réduit sensiblement, en 1934 et 1935, le chiffre de ses effectifs, soit par licenciements, soit par mises à la retraite à la suite de suppressions d'emplois. Une partie de ces agents et leur famille ont quitté définitivement le Maroc.

Au cours de la période de 1931 à 1936, d'importants travaux (construction de voies ferrées, de barrages, de ports) ont été achevés et les entrepreneurs venus de l'extérieur ont quitté la zone française avec leurs collaborateurs.

Les principales entreprises industrielles, commerciales ou bancaires ont dû, par suite de la crise, licencier une partie de leur personnel européen.

Enfin, dans un très grand nombre d'exploitations françaises ou étrangères, la main-d'œuvre spécialisée ou semi-spécialisée européenne est de plus en plus fréquemment remplacée par la main-d'œuvre indigène (chauffeurs d'automobiles, maçons, menuisiers, comptables).

Néanmoins, l'immigration européenne, et plus particulièrement l'immigration française, a continué de 1931 à 1936 à être supérieure à l'émigration.

L'an dernier, à la suite des compressions effectuées dans le nombre des fonctionnaires, on fit courir le bruit que le Maroc assistait à un véritable exode des européens et le Gouvernement dut réfuter une information d'après laquelle 12.000 familles européennes avaient quitté le Protectorat. Les résultats du recensement de 1936 font justice de ces allégations tendancieuses.

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, la population des 18 villes municipales a augmenté, de 1931 à 1936, de 214.798 habitants, dont 29.757 Européens, 152.008 musulmans marocains et 33.033 israélites marocains.

Dans 14 villes, la population a augmenté, tandis qu'elle a diminué dans 4 autres. Les augmentations les plus importantes sont les suivantes : Casablanca, + 98.149 habitants ; Fès, + 36.467 habitants ; Rabat, + 30.692 habitants ; Meknès, + 20.975 habitants. Les diminutions les plus fortes sont constatées à Marrakech, — 2.136 habitants, et à Port-Lyautey, — 1.070 habitants. Mais il y a lieu de noter, pour cette dernière ville, que, depuis le recensement de 1931, les noualas construites à l'intérieur du périmètre municipal ont été transférées à l'extérieur, un quartier dit « quartier des Saknia », formant un prolongement de la ville de Port-Lyautey. Il a été dénombré dans ce quartier 3.417 habitants (16 Européens et 3.401 Marocains).

Dans une seule ville, Azemmour, on note une diminution de l'élément israélite. Dans quatre villes on constate une diminution de l'élément musulman, ce sont : Azemmour, — 769 habitants ; Marrakech, — 6.908 habitants ; Port-Lyautey, — 1.721 habitants (qui ont transféré, comme il est dit ci-dessus, leur domicile en dehors du périmètre municipal), et Safi, — 1.559 habitants.

Les plus fortes augmentations de la population musulmane ont été constatées à Casablanca, + 60.895 ; à Fès, + 33.915 ; à Rabat, + 22.439 ; et à Meknès, + 16.405 ; tandis que la population israélite s'est accrue, en particulier, à Casablanca, + 18.996 ; à Marrakech, + 4.039 ; à Fès, + 2.670, et à Rabat, + 2.457.

ÉTAT RÉCAPITULATIF PROVISOIRE de la po

NOMS DES RÉGIONS OU TERRITOIRES	POPULATION FRANÇAISE									
	Population Française									
	CITOYENS FRANÇAIS		SUJETS FRANÇAIS		Protégés français autres que Marocains		TOTAL DE LA POPULATION FRANÇAISE			M
	M. (1)	F. (2)	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Total	
Région de Casablanca.....	27.608	28.173	732	573	189	158	28.429	28.898	57.427	6.0
Région de Fès.....	5.005	5.028	513	402	4	2	5.522	5.432	10.954	3
Région de Marrakech	4.422	4.077	283	198	47	38	4.752	4.311	9.063	3
Région de Meknès	6.697	6.450	475	281	33	11	7.205	6.742	13.947	6
Région d'Oujda.....	5.968	6.043	4.391	4.352	3	2	10.862	10.397	20.749	1.2
Région de Rabat.....	11.314	11.742	261	203	56	4	12.631	11.987	23.618	1.5
Territoire de l'Atlas central	211	180	42	41	1	3	254	224	478	
Territoire du Dra	70	9	1	"	"	"	71	9	80	"
Territoire de Mazagan	1.023	1.026	80	61	7	15	1.110	1.088	2.198	1
Territoire de Port-Lyautey	3.817	3.630	191	141	21	15	4.023	3.786	7.815	5
Territoire de Safi.....	1.351	1.243	49	32	27	23	1.427	1.298	2.725	1
Territoire du Tafilalet	297	262	286	219	"	"	33	481	1.064	"
Territoire de Taza	1.786	1.699	1.064	896	4	2	2.944	2.597	5.451	1
Total.....	69.569	69.562	8.358	7.399	392	289	79.19	77.250	155.569	11.28
Population militaire dénombrée à part.....	15.111	"	5.730	"	639	"	"	"	21.480	"
Ensemble.....	84.680	69.562	14.088	7.399	1.031	289	79.19	77.250	177.049	11.28
Population civile recensée en 1931	60.143	55.485	6.643	5.040	493	37	60.898	60.898	128.177	11.38
Population de la zone insoumise	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Population militaire recensée à part.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ensemble en 1931.....	60.143	55.485	6.643	5.040	493	37	60.898	60.898	128.177	11.38
Population recensée en 1926.....	34.407	31.816	4.200	3.579	332	29	35.619	35.619	74.558	7.14
Population militaire recensée à part.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ensemble en 1926.....	34.407	31.816	4.200	3.579	332	29	35.619	35.619	74.558	7.14

(1) Sexe masculin.
(2) Sexe féminin.

ÉTAT RÉCAPITULATIF PROVISOIRE de la population recensée le 8 mars 1936 en zone française de l'Empire chérifien

NOMS DES RÉGIONS OU TERRITOIRES	POPULATION NON MAROCAINE																			POPULATION MAROCAINE						TOTAL général de la population				
	Population Française									Population Étrangère										TOTAL de la population non marocaine	POPULATION MUSULMANE			POPULATION ISRAËLITE			TOTAL de la population marocaine			
	CITOYENS FRANÇAIS		SUJETS FRANÇAIS		Protégés français autres que les Marocains		TOTAL DE LA POPULATION FRANÇAISE			ESPAGNOLS			ITALIENS			AUTRES NATIONALITÉS			TOTAL DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE											
	M. (1)	F. (2)	M.	F.	M.	F.	M.	F.	Total	M.	F.	Total	M.	F.	Total	M.	F.	Total	M.		F.	Total	M.	F.	Total			M.	F.	Total
Région de Casablanca.....	27.608	28.173	732	573	189	152	28.529	28.898	57.427	6.081	6.680	12.761	5.482	5.225	10.707	3.494	3.065	6.559	15.054	14.973	30.027	87.454	449.235	433.677	882.912	21.654	23.034	44.688	927.600	1.015.054
Région de Fès.....	5.005	5.028	513	402	4	2	5.522	5.432	10.954	353	386	739	317	249	566	317	252	569	987	887	1.874	12.828	318.449	322.385	640.834	8.357	8.483	16.840	657.674	670.502
Région de Marrakech.....	4.422	4.077	283	198	47	38	4.752	4.311	9.063	341	337	678	331	246	577	494	347	841	1.166	930	2.096	11.159	821.784	826.438	1.648.222	24.413	24.087	48.500	1.696.722	1.707.881
Région de Meknès.....	6.697	6.450	475	281	33	11	7.205	6.742	13.947	696	752	1.448	361	300	670	468	306	774	1.525	1.367	2.892	16.839	130.912	127.209	258.121	5.417	5.426	10.843	268.964	285.803
Région d'Oujda.....	5.968	6.043	4.381	4.352	3	2	10.352	10.397	20.749	1.215	1.253	2.468	95	78	173	84	65	149	1.394	1.396	2.790	23.539	97.880	95.107	192.987	2.430	2.441	4.871	197.858	221.397
Région de Rabat.....	11.314	11.742	261	203	56	3	11.831	11.987	23.818	1.526	1.633	3.159	1.096	1.047	2.143	948	895	1.843	3.570	3.575	7.145	30.763	158.467	148.600	307.067	4.598	4.668	9.266	316.333	347.096
Territoire de l'Atlas central.....	211	180	42	41	1	3	254	224	478	3	5	8	8	3	11	20	3	23	31	11	42	520	122.252	119.063	241.315	1.673	1.529	3.202	244.517	245.037
Territoire du Dra.....	70	9	1	"	"	"	71	9	80	"	"	"	1	"	1	10	"	10	11	"	11	91	38.011	39.585	77.596	294	323	617	78.213	78.304
Territoire de Mazagan.....	1.023	1.026	80	61	7	1	1.110	1.088	2.198	151	159	310	61	49	110	105	93	198	317	301	618	2.816	189.696	182.575	372.271	1.942	2.063	4.005	378.276	379.092
Territoire de Port-Lyautey.....	3.817	3.630	191	141	21	15	4.029	3.786	7.815	556	570	1.126	211	196	407	245	183	428	1.012	949	1.961	9.776	129.730	127.509	257.239	496	462	958	258.197	267.973
Territoire de Safi.....	1.351	1.243	49	32	27	23	1.427	1.298	2.725	157	161	318	107	98	205	207	176	383	471	435	906	3.631	244.633	245.305	489.938	4.956	4.993	9.949	499.887	503.518
Territoire du Tafilalet.....	297	262	286	219	"	"	583	481	1.064	29	19	48	9	1	10	34	15	49	72	35	107	1.171	91.753	89.137	180.890	2.837	2.998	5.835	186.725	187.896
Territoire de Taza.....	1.786	1.699	1.064	896	4	2	2.854	2.597	5.451	178	173	351	34	31	65	33	19	52	245	223	468	5.919	164.325	161.171	325.496	942	796	1.738	327.234	333.153
Total.....	69.569	69.562	8.358	7.399	392	289	78.319	77.250	155.569	11.286	12.128	23.414	8.113	7.532	15.645	6.459	5.419	11.878	25.858	25.079	50.937	206.506	2.957.127	2.917.761	5.874.888	80.009	81.303	161.312	6.036.200	6.242.706
Population militaire dénombrée à part.....	15.111	"	5.730	"	639	"	21.880	"	21.480	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8.616	"	8.616	30.096	23.334	"	23.334	"	"	"	23.334	53.430
Ensemble.....	84.680	69.562	14.088	7.399	1.031	289	99.799	77.250	177.049	11.286	12.128	23.414	8.113	7.532	15.645	6.459	5.419	11.878	34.474	25.079	59.553	236.602	2.980.461	2.917.761	5.898.222	80.009	81.303	161.312	6.059.534	6.296.136
Population civile recensée en 1931.....	60.143	55.485	6.643	5.040	493	373	67.279	60.898	128.177	11.337	11.347	22.684	6.633	5.969	12.602	5.317	3.701	9.018	23.287	21.017	44.304	172.481	2.317.557	2.274.067	4.591.624	57.288	60.317	117.605	4.709.229	4.881.710
Population de la zone insoumise.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	476.119	"	"	6.980	483.099	483.099
Population militaire recensée à part.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40.051	"	"	"	"	"	"	"	40.051
Ensemble en 1931.....	60.143	55.485	6.643	5.040	493	373	67.279	60.898	128.177	11.337	11.347	22.684	6.633	5.969	12.602	5.317	3.701	9.018	23.287	21.017	44.304	212.532	2.317.557	2.274.067	5.067.743	57.288	60.317	124.585	5.192.328	5.404.860
Population recensée en 1926.....	34.407	31.816	4.200	3.579	332	29	38.939	35.619	74.558	7.145	7.996	15.141	5.260	5.040	10.300	2.689	2.024	4.713	15.097	15.057	30.154	104.712	"	"	4.681.882	"	"	107.552	4.789.434	4.894.146
Population militaire recensée à part.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	39.471	"	"	"	"	"	"	"	39.471
Ensemble en 1926.....	34.407	31.816	4.200	3.579	332	29	38.939	35.619	74.558	7.145	7.996	15.141	5.260	5.040	10.300	2.689	2.024	4.713	15.097	15.057	30.154	144.183	"	"	4.681.882	"	"	107.552	4.789.434	4.931.617

(1) Sexe masculin.
(2) Sexe féminin

Le total de la population européenne, pour les 18 villes municipales, est passé de 83.594, en 1926, à 134.950 en 1931 et à 164.707 en 1936, soit pour la dernière période quinquennale une augmentation de 29.757 individus (dont 18.258 pour Casablanca) comprenant 22.335 Français et 7.422 étrangers. L'augmentation de la population française porte sur 20.387 citoyens et 2.040 sujets (d'Algérie) tandis qu'une diminution de 92 protégés français (Tunisiers) a été constatée. L'augmentation de la population espagnole est de 1.612 unités, celles des Italiens de 3.059 individus, tandis que celle des étrangers d'autres nationalités est de 2.751 habitants.

Dans 6 villes : Azemmour (— 41), Fès (— 118), Mazagan (— 129), Mogador (— 108), Ouezzane (— 271) et Salé (— 195), la population européenne a diminué, tandis que les villes où a été enregistré la plus forte augmentation d'Européens sont : Casablanca (+ 18.258), Rabat (+ 5.796) et Meknès (+ 2.805).

L'accroissement le plus important de citoyens français a été constaté à Casablanca (+ 12.250), à Rabat (+ 2.048) et à Meknès (+ 2.600). Les étrangers ont augmenté principalement à Casablanca (+ 5.720), à Rabat (+ 1.796) tandis qu'ils ont particulièrement diminué à Fès (— 190) et à Oujda (— 477).

Parmi les villes dont le pourcentage d'augmentation de l'ensemble de la population en 1936, par rapport à 1931, a été le plus élevé, il y a lieu de citer : Agadir (87 %), Fedala (77 %), Casablanca (61 %), Rabat (58 %), Séttat (41 %), Meknès (39 %) et Fès (34 %).

(Communiqué par le service du travail et des questions sociales)

LES BIDONVILLES DE CASABLANCA

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la thèse de M^{lle} Yvonne Mahé sur « L'extension des villes indigènes au Maroc » (Bordeaux). Nous en extrayons le passage suivant :

En 1878, Casablanca comptait 7.000 à 8.000 musulmans et 1.400 israélites ; en 1917, sa population indigène était de 45.000 âmes ; en 1931, elle dépassait 100.000 personnes ; au recensement de mars 1936, elle atteint 185.000 habitants. La création et le développement rapide, au sud du palais du Sultan, d'une nouvelle médina dont la population s'établit aujourd'hui à 30.000 âmes n'ont pu suffire à contenir l'afflux des ruraux attirés par l'activité d'une ville qui se créait...

Ben-Msik, le plus connu des bidonvilles casablancais, mérite tout particulièrement de retenir l'attention. L'agglomération, où se trouvent à l'heure actuelle 4.874 baraques, s'étend sur un vaste emplacement situé au sud de la pépinière municipale et aux abords du nouveau cimetière européen.

Pour des raisons sanitaires et dans le but de débarrasser la ville des baraques qui y avaient surgi, l'administration leur a affecté ce terrain. L'aménagement de Ben-Msik a été opéré en mars-avril 1932. Avant cette date, on constatait la présence, dans une carrière (aujourd'hui comblée, lotie et en voie de construction) en bordure de la route de Medicana, de 3.000 à 3.500 cahutes. L'endroit était connu sous le nom de « Gadoueville ». Aux environs des Moulins du Moghreb, dans les fondouks de la route de Mediouna, les cahutes étaient également nombreuses.

C'est à son origine administrative que Ben-Msik doit ses rues larges et l'alignement de ses baraques. Seulement le terrain, très en pente, est transformé dans le bas-fond, en hiver, en un véritable cloaque. L'ingéniosité des habitants a fait merveille ; les bidons de toutes sortes ont été aplatis, battus, puis rivés ensemble pour former les cases. La ferraille est le plus souvent employé dans leur construction, mais le bois cependant n'a pas été dédaigné. Ben-Msik est un centre indépendant qui possède un marché, un moulin important,

des écoles coraniques. On y trouve aussi une mosquée conçue et exécutée dans le style même de l'agglomération. Le lieu de prière du « bidonville » a ses murs en tôle, son minaret est en tôles ondulées sur une simple charpente de bois. Le « bidonville » est desservi par une ligne d'autobus. L'enlèvement des ordures a lieu deux fois par jour. L'alimentation en eau est assurée par une source et des puits. Un mokedem et six assés sont chargés de la tranquillité publique...

Les terrains de Ben-Msik ne sont pas propriété publique. Ils appartiennent aux enfants de Si Abd-el-Kerim ben el Msik, qui a été khalifa du pacha. Les propriétaires des terrains en question les ont loués pour une faible somme à un nommé El Kabir ben Mohamed, ancien garçon de courses, qui a acquis une grosse fortune pendant le temps que le cadî précédent l'a nommé curateur des successions où il y avait des veuves et des orphelins. C'est ce dernier qui loue les emplacements des cahutes aux occupants. Il est associé pour cette affaire avec un Français. Les indigènes paient en moyenne une somme de 8 francs par mois pour l'occupation du sol. Les indigènes qui ne paient pas préfèrent fuir ; ils se sauvent la nuit, nous a-t-on dit, abandonnant leurs baraques.

C'est dans le quartier, dit « Sballa » que l'on peut trouver des réalisations qui dépassent l'imaginable. Les tentes y sont assez nombreuses. Ne vous étonnez pas davantage de rencontrer quelques vaches au milieu de cette ferraille. Les occupants ont rivalisé d'attention dans la construction des clôtures. Tout est bon, pour qu'elles soient impénétrables. On y trouve des fonds de bidons, des roues d'auto, des morceaux de hautes, des paillasons, des retailles de fer-blanc qui tranchent vivement sur les tons sombres et sales. Certains se sont attachés à ne les construire qu'avec un seul matériel, clôture de vieux seaux, clôture de cinq litres... Chacun vit dans la peur d'une intervention étrangère ; pour le moment, nous a confié le vieux marabout, qui sans aucun doute dirige l'agglomération, il n'a pas été réclamé de redevance aux habitants.

Un groupe d'ouvriers de l'usine Pavin-Lafarge a obtenu l'autorisation de construire près des carrières de l'usine, et avec des pierres en provenant, leurs maisons. Le mortier n'a pas été utilisé pour monter les murs, dont la hauteur ne peut, pour raison d'équilibre, être élevée, si bien qu'il est impossible à un homme de taille moyenne de se tenir debout à l'intérieur de ces logements, la toiture en tôle est maintenue à l'aide de grosses pierres.

Il y a déjà plusieurs années que la population indigène a envahi le quartier industriel de Casablanca, mais le mouvement a pris ces tous derniers temps une plus grande ampleur.

Ne croyez pas maintenant avoir épuisé les bidonvilles casablancais. En pénétrant dans la ville par la route de Bouskoura, vous serez de nouveau étonné devant les nombreuses cahutes qui ont poussé des deux côtés de la route chaque fois qu'un espace libre s'offrait entre les constructions.

Si vous ne redoutez pas l'aspect de chantier d'un quartier en voie d'achèvement et que vous arrivez à cette extrémité du derb Ghelef qui regarde la ville et la route de Mazagan, vous verrez, si entassées les unes contre les autres qu'elles forment un ensemble monstrueux, des cases dont vous n'apercevez que les toits, puisque le terrain en face du derb a été rehaussé et que le « bidonville » est bâti à niveau de ce dernier. Ce « bidonville » n'est d'ailleurs pas le seul que l'on puisse trouver dans les alentours du derb.

S'il vous est possible de parcourir à fond les quartiers indigènes, vous serez frappé par le nombre de baraques qu'il vous sera donné d'y compter. Le dernier recensement effectué par les chefs de quartiers indigènes nous a fait constater qu'il existait encore au Maarif, dans la nouvelle médina, l'ancienne médina et le mellah, l'ancien Bousbir, les derbs Ghelef, Omar et Boutouil, un total de 13.194 baraques ou nouallas.

Un directeur de société qui s'est particulièrement intéressé à cette question des taudis casablancais nous disait qu'il évaluait à 75.000 les indigènes habitant actuellement les différents « bidonvilles » de Casablanca.

RECENSEMENT DE LA POPULATION ALGÉRIENNE AU 8 MARS 1936

Le recensement de la population algérienne au 8 mars 1936 a produit les résultats d'ensemble suivants (données provisoires) :

	Population totale en 1936	Population totale en 1931	Augmentation en faveur de 1936	Coefficient d'augmen- tation
1° Algérie du Nord :				
Département d'Alger	2.220.942	2.057.971	162.971	7,91
Département d'Oran	1.594.796	1.436.661	158.135	11,07
Département de Constantine	2.727.882	2.484.201	243.681	9,89
Population de l'Algérie du Nord.....	6.543.620	5.978.833	564.787	9,45
2° Algérie du Sud :				
Territoire d'Aïn-Sefra	193.011	175.594	17.417	9,92
Territoire de Ghardaïa	165.452	144.336	21.116	14,63
Territoire de Touggourt	243.360	224.547	18.813	8,38
Territoire des Oasis Sahariennes	38.606	30.141	8.465	28,08
Population de l'Algérie du Sud	640.429	574.618	65.811	11,45
3° Algérie entière :				
Total général	7.184.049	6.553.451	630.598	9,62
1° Chefs-lieux de département :				
Ville d'Alger	264.232	257.122	7.110	2,74
Ville d'Oran	188.371	163.743	24.628	15,04
Ville de Constantine	113.695	104.902	8.793	8,38
3° Principales agglomérations :				
Agglomération algéroise (Alger, Saint-Eugène, Hussein-Dey, Maison-Carrée, El-Biar, Birman- dres, Bouzaria, Kouba)	364.068	336.578	27.510	8,17
Agglomération oranaise (Oran, Arcole, La Sé- nia, Mers-el-Kébir)	198.521	172.466	26.055	15,10
Agglomération constantinoise (se confond avec la ville)	—	—	—	—